Mohammad Farugh

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET POLITIQUES CONTEMPORAINS

340-KLA-AS gr. 00371

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR PORTE-T-ELLE ATTEINTE À LA DIGNITÉ DES MALADES ?

Travail présenté à M. Sebastien Patry

Collège LaSalle

15 mars 2018

Aujourd'hui, avec l'ensemble des nouvelles technologies, l'être humain est encore incapable de savoir quand, où et comment il va mourir. La peur de la mort est toujours bien réelle, mais mourir de mort naturelle est une étape que tout le monde doit traverser sans exception. La période entre le jour de naissance et celui de la mort est courte, et, malheureusement, l'homme n'a pas suffisamment de temps pour goûter tous les plaisirs de la vie. Il est vraiment impuissant parce qu'il n'a pas le pouvoir de se créer lui-même, ni de donner la vie à quelqu'un ou de la lui prendre. Mais voilà, une question s'impose à nous, l'aide médicale à mourir porte-t-elle atteinte à la dignité des malades? À ce moment-ci de notre réflexion sur ce sujet très controversé et émotif, nous serions tentés de répondre par l'affirmative ou la négative. En premier lieu, l'aide médicale à mourir peut aider à abréger la douleur, la souffrance du patient et, ainsi préserver à la dignité humaine. En second lieu, être assuré que les patients sont capables de décider clairement de leur sort est difficile, étant donné qu'à certains moments, ils souhaitent mourir, et d'autres jour, ils préfèrent se battre pour vivre.

Comme nous l'avons mentionné un peu plus haut, en premier lieu, l'aide médicale à mourir peut aider à abréger la douleur, la souffrance des patients et ainsi préserver leur dignité. La commission de l'éthique en science et en technologie définit l'aide médicale à mourir et le suicide assisté: c'est un soin structuré pour utiliser les médicaments ou l'aide d'un médecin à une personne pour mettre fin à sa vie, et ceci dans le but d'apaiser ses souffrances en emportant son décès. En février 2015, la Cour suprême du Canada a changé certaines parties du Code criminel afin de respecter la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement fédéral a adopté une loi qui permet aux adultes canadiens qui y sont admissibles de réclamer l'aide médicale à mourir. Une première preuve serait donnée par le philosophe anglais Jeremy Bentham: « la nature a soumis l'humanité à l'autorité de deux souverains maîtres, la douleur et le plaisir. C'est à eux seuls

qu'il revient d'indiquer ce que nous devons faire, aussi bien que de déterminer ce que nous ferons. »[1] Dans cette citation, on comprend que pour Bentham la recherche du plaisir et du bonheur est primordiale pour l'homme, qui cherche également à éviter la douleur et la souffrance. Si l'aide médicale à mourir est une solution pour mettre un terme aux souffrances, celle-ci peut constituer la bonne solution. Mieux encore, il est très important de respecter le droit de l'homme à son autonomie dans ses prises de décision importantes. Lui donner le choix de décider de sa vie ou de sa mort signifie également que les autres ne devraient pas interférer dans la décision d'une personne, et même dans certains cas, ils devraient pouvoir l'aider à faire un choix. De plus, selon le présupposé de Bentham, la vie du patient ne peut continuer dans le respect de sa dignité, sa qualité de vie étant grandement diminuée, et alors il constitue un fardeau pour les autres membres de la société et ainsi il en souffre. Voilà pourquoi, l'aide médicale à mourir est une décision qui préserve la dignité humaine.

En second lieu, s'assurer que les patients ont la capacité de prendre une décision éclairée est difficile, car à certains moments, ils souhaitent mourir, et à d'autres, ils veulent se battre pour vivre. Or, ici, un problème surgit, car nous savons que nous ne pouvons classer tous les patients dans la même catégorie. En effet, selon le philosophe allemand Emmanuel Kant « Agis selon la maxime qui peut en même temps se transformer en loi universelle. » [2] Dans cette citation, on comprend que, Kant est contre l'aide médicale à mourir pour les patients qui souffrent. Il la voit comme une atteinte à la dignité humaine et un acte de violence physique qui sème le malheur dans la vie du patient et autour de lui. Cependant, tout le monde devrait avoir la possibilité de mourir dans la dignité. On ne peut pas prendre la vie d'une personne parce qu'elle souffre. Si on peut mettre fin à la vie de quelqu'un

[1] *Philosophe Anglais Jeremy Bentham*
[2] *Philosophe allemande, Emmanuel Kant*

seulement parce qu'il souffre, alors, en conséquence, on doit pouvoir faire de même avec un patient incurable. Il y a aussi des patients qui se sentent coupables : ils peuvent avoir l'impression d'être un fardeau pour leur famille. Même si les coûts des traitements sont financés par l'État, il y a un risque que le personnel de l'hôpital soit incité, pour des raisons économiques, à encourager le patient à mettre fin à sa vie. En outre, dans plusieurs religions, mettre fin à la vie de quelqu'un est considéré comme un suicide, et alors c'est un acte moralement condamnable. Au mieux, elle est contraire aux enseignements de nombreuses religions. L'aide médicale à mourir porte atteinte au caractère sacré de la vie. De plus, elle est considérée tel un crime dans le système juridique de plusieurs pays dans le monde. La profession médicale est mise en cause, et elle porte atteinte à la dignité et la crédibilité de la communauté médicale. Aujourd'hui, la tâche principale du médecin est de guérir, de sauver la vie du patient et non de le tuer.

En effet, notre réflexion sur la valeur de la vie vient confirmer l'idée que l'aide médicale à mourir porte atteinte à la dignité des malades. La société ne s'attend pas à ce qu'un médecin assiste ses patients dans la mort, en raison du serment d'Hippocrate qu'il a endossé, de son devoir et de sa promesse de tout faire pour maintenir le patient en vie. Quand un médecin aide son patient à mourir, la relation entre le médecin et le patient est compromise et c'est un acte qui enfreint les lois de l'éthique médicale. Au contraire de Bentham, nous croyons que l'aide médicale à mourir ne peut garantir le respect de la dignité du patient et de sa famille. La société s'attend à ce que le système de santé et la technologie médicale fassent leur travail pour diminuer le degré de souffrance du patient. Recevoir de bons services dans le système de santé vaut mieux que de mourir. Ainsi l'article 7 de la Charte canadiennes des droits et libertés : « Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en

conformité avec les principes de justice fondamentale. »[3] Cet article met en question les articles 241b et 14 du C.C pour le recours à l'aide médicale à mourir pour une personne adulte qui veut mettre fin à sa vie parce qu'elle souffre de problèmes de santé graves et incurables. Cependant, en 2015 la gouvernement fédéral a légalisé ce type de mort assisté, alors à cause de ce changement, plusieurs médecins protestent contre cette nouvelle loi dans leurs milieux de travail.

À la lumière de notre réflexion pour ce sujet très controversé et émotif, nous serions tentés de répondre par l'affirmative ou la négative. En premier lieu, l'aide médicale à mourir peut aider à abréger la douleur, la souffrance et maintenir la dignité humaine des patients. En second lieu, s'assurer que les patients sont capables de prendre une décision d'une manière éclairée est difficile, car à certains moments, ils souhaitent mourir, et d'autres jours, ils veulent vivre à tout prix. En conclusion, on peut comprendre que l'aide médicale à mourir soit une atteinte à la dignité des malades. Voici alors que surgit un nouveau questionnement que nous pouvons alors examiner : l'aide médicale à mourir est-elle un bon moyen de mettre fin à la souffrance des criminels emprisonnés à perpétuité?

Français :1351 mots

[3] *L'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, code criminel- ministère de la justice*